



SelfProtect

Assurance responsabilité civile privée

- › Le risque de provoquer un dommage à une personne ou à un bien appartenant à autrui est quotidiennement présent. Il est donc indispensable de vous protéger contre les conséquences financières souvent considérables d'une telle situation.



SelfProtect couvre votre responsabilité civile, dans le monde entier, afin de faire face à un sinistre dont vous ou un membre de votre famille devriez répondre.

Prestations SelfProtect

La couverture SelfProtect se décline en deux niveaux de prestations, selon vos besoins.



Niveau basic
Couverture économique



Niveau plus
Couverture élargie avec extensions optionnelles à choix

Risques assurés	Lésions corporelles / Dégâts matériels Dommages économiques résultant d'une lésion corporelle ou d'un dégât matériel	
Prestations assurées	Paiement des prétentions justifiées et défense contre les prétentions injustifiées (dommages-Intérêts dus, frais d'expertise et de justice)	
Somme d'assurance	Fr. 3 millions	Fr. 5 millions
Franchise à choix	Fr. 0.-, Fr. 200.- ou Fr. 500.-	



Principales qualités et situations assurées

Module de base

Niveau basic

Niveau plus

Domages causés à des personnes, à des animaux ou à des objets en qualité de:

Chef de famille, sportif amateur, utilisateur de cycles et de véhicules assimilés, conducteur de véhicules de tiers (hors dommages au véhicule emprunté), détenteur d'animaux, cavalier (hors dommages causés à l'animal), militaire, membre de la protection civile ou pompier, etc.



Locataire

Domicile principal, chambre d'hôtel, appartement de vacances, etc.



Propriétaire d'habitations

Maison individuelle, résidence secondaire, appartement, etc.



Responsable de dommages causés à des choses/animaux confiés



Cas particuliers assurés

Limites d'indemnisation

Indemnisation en l'absence de responsabilité pour des dommages causés par des personnes incapables de discernement

Max. Fr. 100 000.-/cas

Indemnisation en l'absence de responsabilité pour les dommages matériels causés:

- lors d'activités sportives ou ludiques,
- par un animal.

Max. Fr. 2000.-/cas

Activités indépendantes accessoires

Max. Fr. 20 000.-/cas pour les dommages matériels

Poursuite pénale engagée contre un assuré

Frais d'avocat, max. Fr. 10 000.-/cas

Sinistre causé par faute grave

Aucune réduction de prestation

Défaillance financière du responsable – «INÉDIT EN SUISSE»

Intervention de sa propre couverture SelfProtect lorsque le responsable est insolvable

Max. Fr. 100'000.-/cas

Options

Couvertures soumises à une surprime

Domages causés aux véhicules de tiers

Max. Fr. 50 000.-/cas

Chevaux et/ou poneys loués ou empruntés

Max. Fr. 30 000.-/cas

Chasseur

Max. Fr. 5 millions

Modèles réduits d'aéronefs

Max. Fr. 5 millions

→ Pour les personnes seules et les familles

Selon votre situation familiale, SelfProtect couvre le preneur d'assurance (variante individuelle) ou également les personnes faisant ménage commun avec lui, ses enfants notamment (variante familiale).

→ Défaillance financière du responsable

Cette prestation permet aux assurés du Niveau plus de bénéficier, lors d'un dommage subi, d'un montant allant jusqu'à Fr. 100 000.- au maximum par sinistre, lorsque le tiers responsable dudit dommage n'est pas couvert par une assurance responsabilité civile appropriée et qu'il ne dispose pas des moyens financiers lui permettant d'assumer les frais relatifs au préjudice causé.

INÉDIT EN SUISSE



groupemutuel

Groupe Mutuel Holding SA Rue des Cèdres 5 CH-1919 Martigny 0848 803 222 / groupemutuel.ch

Sociétés de Groupe Mutuel Holding SA: Avenir Assurance Maladie SA / Easy Sana Assurance Maladie SA / Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA / SUPRA-1846 SA / AMB Assurances SA / Groupe Mutuel Assurances GMA SA / Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP / Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie
Fondation Option Libre Passage / Fondation Collective Open Pension

